

COMMUNE DE HERBITZHEIM
Département du Bas-Rhin
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026 à 20h00

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 18

PADRIXE, FIEGEL, EL AFANI, BACH-TURCHI, GILGER, NEHLIG, LALUET,
BORNER, KOWALCZYK, MACK, GRIBELBAUER, BENDER, BRECHBILL,
JANCZAK, LEISMANN, ORDITZ, RUFF, MULLER.
(Arrivé de M. BRECHBILL à 19h14)

Absence excusée avec procuration : 1

ROGER (ORDITZ)

Secrétaire de séance : Mme BACH-TURCHI

ORDRE DU JOUR :

1. Election du Maire (délibération n°2026-020)

M. LEISMANN, doyen de l'assemblée, accueille les conseillers municipaux élus lors du scrutin du 15 mars 2026 et invite à démarrer la séance après les avoir remerciés. Il procède à l'appel des membres du conseil au nombre de 19 élus.

M. LEISMANN nomme Mme BACH-TURCHI secrétaire de séance.

Délibération n°2026-020-A : approbation du compte-rendu précédent

M. LEISMANN demande de voter l'approbation du dernier compte-rendu de la mandature précédente.

M. RUFF précise que ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. PADRIXE indique que l'élection du maire a plusieurs étapes obligatoires dont celle-ci.

POUR : PADRIXE, FIEGEL, EL AFANI, BACH-TURCHI, GILGER, NEHLIG, LALUET, BORNER, KOWALCZYK, MACK, GRIBELBAUER, BENDER, JANCZAK, LEISMANN.

CONTRE : ORDITZ (x2), RUFF, MULLER

La délibération est adoptée à la majorité absolue.

M. LEISMANN invite le conseil municipal à réaliser l'élection du Maire et fait appel à deux assesseurs. Sont proposés et acceptés Mme FIEGEL et M. EL AFANI.

Délibération n°2026-020-B : élection du maire

Est candidat : M. Emmanuel PADRIXE. Le résultat de l'urne est le suivant : 14 voix pour, 4 blancs.

Mme ORDITZ quitte la salle pour téléphoner pendant le vote.

M. Emmanuel PADRIXE est élu maire à la majorité absolue.

M. LEISMANN prend la parole pour remercier M. KUFFLER, maire de la précédente mandature pour tous les projets réalisés lors de ses précédents mandats, même s'il y a eu des divergences entre eux.

M. PADRIXE prend la parole pour remercier ses électeurs et les membres de sa liste pour leur soutien. Il précise qu'il sera maire de tous les habitants du village et souhaite des relations apaisées et constructives avec l'opposition. M. PADRIXE préside alors la séance.

M. BRECHBILL rejoint alors l'assemblée.

Délibération n°2026-020-C : vote du nombre d'adjoints

M. PADRIXE propose un nombre de trois adjoints pour cette mandature.

M. RUFF précise que ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. PADRIXE indique que l'élection du maire a plusieurs étapes obligatoires dont celle-ci.

POUR : PADRIXE, FIEGEL, EL AFANI, BACH-TURCHI, GILGER, NEHLIG, LALUET, BORNER, KOWALCZYK, MACK, GRIBELBAUER, BENDER, BRECHBILL, JANCZAK, LEISMANN.

La délibération est adoptée à la majorité absolue.

Délibération n°2026-020-D : vote des adjoints

La liste suivante est proposée pour le vote des adjoints :

- 1- Mme FIEGEL Christelle
- 2- M. EL AFANI Mohamed
- 3- Mme BACH-TURCHI Laëtitia

Le résultat de l'urne est le suivant : 15 voix pour.

La liste des adjoints est adoptée à la majorité absolue.

La séance est alors levée.

M. PADRIXE propose à tous le verre de l'amitié.

Fait à Herbitzheim, le 23 mars 2026

Pour signature :

Le maire : Emmanuel PADRIXE

La secrétaire de séance : Laëtitia BACH-TURCHI